

Dossier suivi par : Dr Anne Guinard

Courriel : [occitanie@santepubliquefrance.fr](mailto:occitanie@santepubliquefrance.fr)

Téléphone : 05 34 30 25 25

Date : 02/07/2019

**A l'attention des cliniciens (infectiologie, neurologie, réanimation, service des urgences) et des laboratoires de biologie des établissements de santé de la région Occitanie**

**Objet** : surveillance des infections neuro-invasives à virus WEST-NILE 2019

Chère consœur, cher confrère,

La Direction générale de la santé et Santé publique France vous sollicitent afin de contribuer à la **surveillance des infections neuro-invasives à virus West-Nile (VWN)** dans les départements des Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault et Gard, **du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2019**. Cette surveillance concerne aussi les départements suivants : Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Corse du Sud et Haute-Corse.

L'année 2018 a été marquée par une circulation précoce et très intense du VWN en Europe. Même si plusieurs foyers limités de VWN en France ont été détectés de 2000 à 2017, l'épisode de 2018 a été exceptionnel :

- 27 cas humains détectés dont 7 formes neuroinvasives, 13 chevaux et 4 oiseaux infectés ;
- 3 régions touchées (Paca, Corse et Occitanie) pendant 5 mois ;
- 1<sup>er</sup> isolement du lignage 2 du VWN en France (très présent en Europe et plus épidémiogène que le lignage 1 habituellement retrouvé en métropole).

L'objectif de la surveillance des infections à VWN est **d'identifier des cas neurologiques, c'est-à-dire les formes méningées, encéphaliques ou paralytiques aiguës**, qui témoigneraient d'une circulation virale dans le territoire.

Le dispositif de surveillance du VWN vise ainsi à :

- détecter les premiers cas humains neurologiques en zone méditerranéenne ;
- déclencher l'alerte et fournir les informations nécessaires aux institutions chargées de la mise en place et de l'adaptation des mesures de contrôle et de prévention ;
- mettre en œuvre des mesures adéquates, en particulier pour la sécurisation des produits issus du corps humain ;
- alerter les institutions internationales de la circulation du virus en France métropolitaine.

La surveillance consiste en une identification des cas suspects d'infection neuro-invasive à VWN, dont la définition épidémiologique est la suivante :

**Cas suspect d'infection neuro-invasive à virus West-Nile :**

- un adulte ( $\geq 15$  ans)
- hospitalisé entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre 2019
- dans les départements suivants : **Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales**, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Corse du Sud et Haute-Corse
- présentant un LCS clair (non purulent) prélevé en raison d'un état fébrile (fièvre  $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$ ) associé à des manifestations neurologiques de type encéphalite, méningite, polyradiculonévrite ou paralysie flasque aiguë sans étiologie identifiée.

**En cas d'identification d'un cas suspect, les prélèvements biologiques (LCS, sang total sur EDTA) seront expédiés, au moins une fois par semaine, selon la réglementation en vigueur, avec la [fiche de renseignements du CNR](#), au CNR des arbovirus de Marseille et avec l'[étiquette de transmission](#).**

**CNR des arbovirus**

Tél : 04 13 73 21 81

Fax : 04 91 61 75 53

[isabelle.leparcgoffart@gmail.com](mailto:isabelle.leparcgoffart@gmail.com)

[mgalla.irba@gmail.com](mailto:mgalla.irba@gmail.com)

[gildagrard.irba@gmail.com](mailto:gildagrard.irba@gmail.com)

[drquillaumedurand@gmail.com](mailto:drquillaumedurand@gmail.com)

<http://www.cnr-arbovirus.fr/www/>

**Adresse d'expédition :**

CNR des ARBOVIRUS

IHU Méditerranée-Infection

1<sup>er</sup> étage – Laboratoire 114

19-21 Boulevard Jean Moulin

13005 Marseille

En cas de résultat biologique positif, le CNR informera sans délai Santé publique France.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre d'un accord de la CNIL pour les activités d'investigations épidémiologiques de Santé publique France (avis n° 341 194) et du dossier CNIL spécifique à la surveillance (n°01075, autorisation 901085). Les données seront rendues anonymes en fin de surveillance.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le [site de Santé publique France](#) et sur le [site de l'ARS Occitanie](#).

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Damien Mouly,  
Responsable de la cellule régionale Occitanie de Santé publique France